

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0017187

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2610 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : AZMI EL MOSTAFA
 Date de naissance : 23.12.1957
 Adresse : 13 RES. ARTEMIS APP. 4 ETG. 2 AV. YACCOUB EL MANSOUR V.N. MEKNES
 Tél. : Total des frais engagés : 676,5 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR ABAIK Tabouk
 اختصاص في أمراض وجراحة العيون
 27, Av. Med. V App. N°9, 1er Etage Meknes
 Tél. 05 25 51 50 05 Email: abaik@supras.ma
 ICE: 001744

Date de consultation : / / 131 168 544
 Nom et prénom du malade : SEKKAK FOUZIA Age: 01/01/1960
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection oculaire.
 Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MEKNES Le : 15/12/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05-12-2023		C5	2508	DOCTEUR ABAIK IADRIK Ophtalmologiste Au. Med. V. Appt N°9, 1er Etage Makris 131 168 544

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES URGENCES 05/12/2023 INPE: 132021353		1265

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

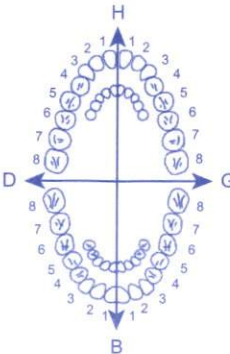
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

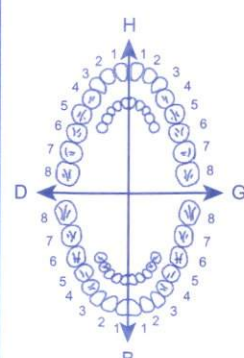
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient				
					CœFFICIENT DES TRAVAUX			
						MONTANTS DES SOINS		
							DEBUT D'EXECUTION	
							FIN D'EXECUTION	

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G B		
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Coefficient DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ABAIK Taoufik
Ophtalmologiste



الدكتور عبيك توفيق
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

- Chirurgie de la Cataracte par Phacoémulsification
- Strabismes - Chirurgie des voies Lacrymales
- Glaucome - Laser
- Angiographie - Contactologie
- Ancien Spécialiste à :
- L'Hôpital Militaire Moulay Ismail de Meknes
- CHU 20 Août Casablanca
- Centre Hospitalier Lyon-sud France

- جراحة الجلالات بالفاكو
- تقويم الحول وجراحة المسالك الدمعية
- تصوير الأوعية الشبكية والعلاج بالليزر
- العدسات اللاصقة
- طبيب عيون سابق
- بالمستشفى العسكري مولاي إسماعيل بمكناس
- بالمستشفى الجامعي 20 غشت بالدار البيضاء
- وبمستشفى ليون - فرنسا

مكناس : Meknes le :

05 décembre 2023

Mme SEKKAK FOUZIA

THEALOSE COLLYRE

1 goutte 4 fois / jour, dans les deux yeux, pendant 4 Mois

LOTEMAX. COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 8 jours



الدكتور عبيك توفيق
DOCTEUR ABAIK Taoufik
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون
Ophtalmologiste
Av. Med. V Appt N°9, 1er Etage Meknes
Tél: 05.35.51.59.05 Email: abaihtaoufik@gmail.com
ICE: 001744111000078

AGITER VIGOREUSEMENT AVANT UTILISATION
ترجى القارورة بقوة قبل الاستعمال

Tableau A (Liste I) جدول أ (أولية)
Distribué au Maroc par Zenith Pharma
AMM Maroc N°: 60/20/DMP/21/NRODNI
رخصة المغرب رقم
PPV = 112,50 DHS

LOTEMAX est une marque déposée de Bausch & Lomb
Incorporated ou de ses filiales.
© 2020 Bausch & Lomb Incorporated ou de ses filiales.

Bausch & Lomb علامة تجارية مسجلة لشركة
Bausch & Lomb Incorporated أو الشركات التابعة لها.
أو Bausch & Lomb Incorporated 2020 ©
الشركات التابعة لها.

002762C10MAR/0722



3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
PPC : 157,00 DH



الخامس شقة رقم 9 الطابق الأول
Av Med V Appt N°9 - 1er Etage - MEKNES
Tél: 05.35.51.59.05 - Email : abaihtaoufik@gmail.com



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
PPC : 157,00 DH